

Lundi 24 juillet 2023

■ VIGNOBLES

Le mildiou contamine le Bergeracois

Le vignoble bergeracois est atteint par le mildiou et la récolte s'annonce désastreuse cette année. En cause, le climat « tropical » des mois de mai et juin.

Sophie Alary
redactiondl@dordogne.com

Pour Eric Chadourne, viticulteur à Creysse et président de l'Interprofession des Vins de Bergerac et de Duras (IVBD), même s'il est encore tôt pour établir un bilan précis, les dix appellations d'origine contrôlée (AOC) de Bergerac et de Duras sont touchées. Et plus particulièrement le cépage rouge du merlot : « à certains endroits, comme dans le Pécharmant, c'est presque 100% du vignoble, qu'il soit en régime conventionnel ou classé bio, qui est détruit, indique l'exploitant. De mémoire de vignerons, nous n'avons jamais vu ça, même nos techniciens sont désespérés. »

Un temps chaud et humide

Le mildiou est une maladie causée par un micro-organisme qui partage les caractéristiques du champignon. Présent dans le sol, il se développe par temps chaud et humide : lorsqu'il pleut très fort, la pluie projette les spores sur les feuilles de vigne. Au mois de juin, 100 mm de précipitations ont été enregistrés contre 70 mm en moyenne ces trente dernières années. La maladie se manifeste par des tâches brunes ou une apparence de moisissures blanches et cotonneuses. Très rapidement, les zones tachées se nécrosent, les feuilles se dessèchent et le fruit pourrit lorsque le grain n'est pas encore à maturation. Le parasite est apparu dès le mois de mai dans certains vignobles, comme celui du Monbazillac.

Pour Jacques Joyeux, propriétaire du château les Grimard à Montazeau, « la maladie s'est répandue en cinq jours, alors que j'avais traité juste avant ». Si les cépages de blancs sont plus résistants, certains sont aussi touchés, « comme le sémillon qui habituellement n'est pas sensible au mildiou » indique Jean-Marie Labaye, propriétaire du domaine de Pécoula à Pomport et res-



Les grappes de merlot séchées par le mildiou. Photo Sophie Alary

ponsable de la section Monbazillac au sein de la Fédération des Vins de Bergerac et de Duras (FVBD).

Aucune solution curative en vue

Aucune solution curative n'a été trouvée jusqu'ici pour faire disparaître le parasite arrivé des Amériques à la fin du XIX^e siècle. Le terme mildiou provient d'ailleurs de l'anglais *mildew*, « la moisissure ». La seule solution pour les viticulteurs est d'empêcher le champignon de se répandre sur les feuilles en traitant la vigne à base de cuivre et de chaux, comme la fameuse bouillie bordelaise, ou encore du soufre ou des fongicides de synthèse. Mais les fortes précipitations ont balayé une partie des produits phytosanitaires, il a fallu multiplier les traitements et même utiliser des produits à base de bicarbonate pour sécher les spores. « Même en plein milieu de la journée, alors qu'il faisait très chaud, les feuilles ne séchaient pas » indique Jacques Joyeux.

Marc Fesneau, le ministre de l'Agriculture, est venu à la rencontre des viticulteurs dans le Bordelais le 19 juillet dernier. Si la piste des assurances et de leur indemnisation semble privilégiée, aucune annonce n'a indiqué la reconnaissance par l'État d'une situation de

calamité agricole demandée par les syndicats. Eric Chadourne signale que des commissions vont venir assez rapidement enquêter sur le terrain : « nous devons absolument faire reconnaître l'état de catastrophe naturelle ».

« Une catastrophe sans précédent »

Les fédérations ont aussi pointé le danger d'un traitement différencié des pertes agricoles entre les vignerons assurés et les non-assurés, qui devront eux faire appel à l'État à travers le Fonds de Solidarité Nationale. La loi du 2 mars 2022 a en effet modifié le régime de gestion des risques agricoles. Elle articule l'assurance récolte, partiellement subventionnée, avec une indemnisation de solidarité nationale qui peut être versée à tous. Elle s'enclenche au-delà du seuil de 50% de dégâts constatés. Les agriculteurs assurés sont alors indemnisés à hauteur de 90%, les non-assurés ne le sont qu'à 45%.

Les discussions avec les assureurs multirisques climatique se poursuivront jusqu'aux vendanges, qui permettront de quantifier le volume exact des pertes. « Pour certains viticulteurs, c'est une catastrophe économique sans précédent », résume Eric Chadourne. Dans un contexte inflationniste, toutes les charges ont fortement augmenté, sur les produits phytosanitaires et les engrais mais aussi sur les cartons, les bouteilles et même les bouchons. De leur côté, les ventes ont globalement baissé depuis 2019. Jean-Marie Labaye insiste sur l'attention qu'il faudra porter à ceux qui auront tout perdu. « La Mutualité Sociale Agricole semble vouloir prendre les choses en main et a proposé un soutien psychologique, encore faut-il que les agriculteurs s'en saisissent une fois l'émotion passée » souligne-t-il.



Les feuilles asséchées d'un vignoble. Photo Sophie Alary

Sainte-Orse

Un veau tué par un loup ?

La piste de l'attaque du loup est relancée en Dordogne. Un veau né du jour a été tué, et partiellement consommé, dans les prairies de l'exploitation de Christophe et Cécile Deveaux, dans la nuit du jeudi 20 juillet au vendredi 21 juillet. « Les modalités de prédation et de consommation laissent tout à penser qu'il s'agit d'un loup », a affirmé la Coordination rurale, dans un communiqué envoyé à la rédaction. Contacté par DL, Éric Chassagne, le président de la Coordination rurale, syndicat agricole, a précisé qu'en général les loups peuvent « attaquer au cou, broyer les côtes et consommer les viscères ». Une méthode qui ne pourrait que confirmer l'attaque d'un loup, même si « on ne peut jamais affirmer ». En l'occurrence le cou de l'animal n'a pas été attaqué.

En Dordogne, depuis de nombreuses années, plusieurs attaques ont été constatées, avec souvent, le loup en ligne de mire. La Coordination rurale a donc saisi le préfet, qui préside le groupe de travail loup, et l'Office français de la biodiversité (OFB). « L'OFB est toujours très prudent sur le sujet », prévient le président. En tout cas, les représentants seraient venus faire les constatations d'usage dans la journée du vendredi 21 juillet, sans se prononcer. Des faits et des expertises qui ont été confirmés par la préfecture.

La crainte des éleveurs

Cependant, l'État assure que « les premiers éléments tendent à écarter la piste du loup ». « Il se pourrait que le veau soit mort naturellement, et qu'il ait été ensuite attaqué » par un ou des animaux. La préfecture pèse bien ses mots en indiquant qu'à « très forte potentialité, ce n'est pas une attaque de loup ». Selon les premières constatations

faites sur place. Des expertises complémentaires devraient être réalisées cette semaine.

Face à cette attaque suspicieuse, la Coordination rurale, mouvement paysan de la Dordogne, par son président, rappelle son souhait d'une « plus forte régulation de la population du loup et un éloignement des zones de cohabitation loin des zones d'élevage. Les éleveurs de Dordogne dont la situation financière est déjà tendue n'ont pas à supporter ces prédateurs qui causent la perte du fruit d'une année de travail ».

Plus concrètement, ils aimeraient obtenir « l'autorisation de tirer sur le loup », et que la convention de Genève soit revue, puisque cette dernière protège le loup, alors qu'il est considéré comme « l'ennemi du bétail ».

De plus, pour faire face à ces attaques, « la seule vraie solution » serait de s'équiper de chiens patous, mais cela demande aussi des moyens. « On est dans un département touristique, il ne faudrait pas qu'il y ait d'ennuis plus préjudiciables », alerte-t-il.

Les avis divergent

L'association environnementale Convention vie et nature a également souhaité réagir face à cette suspicion, dans un communiqué, par son président, Gérard Charollois. Elle se positionne à l'opposé de la Coordination rurale. Ils demandent aux citoyens fervent défenseurs de la protection de la nature que « si vous avez la chance d'apercevoir un loup ou tout autre animal, gardez-vous de le dire et ce pour sa sécurité. Si comme nous, vous les aimez : ne criez pas aux loups ! Leur place existe sur la Terre, à nos côtés, en bonne intelligence. »

Aude Salvetat

■ SALIGNAC-EYVIGUES

Une colonie évacuée

Il était environ 21h30, vendredi, lorsqu'une odeur de gaz a mené les encadrants d'une colonie de vacances à évacuer près d'une centaine d'enfants. Rapidement sur place, les pompiers n'ont trouvé aucune trace de fuite. Les enfants ont pu réintégrer leurs bâtiments.

■ CELLES

Accidentée en voulant laisser passer une voiture

Au matin du vendredi 21 juillet, une femme de 18 ans circulait sur la D104, au niveau du lieu-dit Joumarias, lorsqu'elle a voulu laisser passer une voiture qui arrivait en face. En se rabattant légèrement sur le bas-côté, son véhicule a percuté une buse en béton, a été projeté et a été immobilisé par un arbre. Légèrement blessée, la conductrice a été transportée au centre hospitalier de Périgueux pour des examens de contrôle.

■ SARLAT

Un homme de 50 ans décède dans un accident

Un homme de 50 ans est décédé au volant de son véhicule ce dimanche 23 juillet, vers 19h, rue Jean-Gabin, à Sarlat. Pour une raison qui reste encore à déterminer, la voiture a percuté le trottoir, puis un mur, avant de terminer sa course sur le toit. Malgré l'intervention des secours, l'homme a été déclaré décédé.